

# Discours mobilitaire, désirs d'insécurité et rhétorique sécuritaire

Christophe Mincke

► **To cite this version:**

Christophe Mincke. Discours mobilitaire, désirs d'insécurité et rhétorique sécuritaire. 2013. hal-00835063

**HAL Id: hal-00835063**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00835063>**

Preprint submitted on 18 Jun 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Discours mobilitaire, désirs d'insécurités et rhétorique sécuritaire

Christophe Mincke (INCC – U. Saint-Louis)<sup>1</sup>

Le titre du séminaire qui a motivé l'écriture de ce texte (« (In)sécurité ou (in)sécurités ? ») joue sur une question de pluriel : faut-il parler de sécurité ou de sécurités et, s'il fallait parler des deux, quels rapports entretiendraient le pluriel et le singulier ? Le criminologue que nous nous efforçons d'être ne peut s'empêcher d'y voir une interrogation d'une focalisation souvent dénoncée ces dernières décennies : celle qui voit les discours et pratiques relatifs à la sécurité, privilégier largement les aléas relevant du domaine de la répression parmi ceux auxquels est exposé l'être humain. Parmi de multiples insécurités, l'une semble donc retenir toute l'attention.

Le lecteur l'aura sans doute déjà remarqué à ce stade, il vient d'être question de pratiques et de discours. Ce sont ces derniers qui retiendront ici notre attention en ce qu'ils nous paraissent symptomatiques des disciplines du regard et des cécités qui ont cours aujourd'hui en matière de sécurités. Dans ce contexte, il sera nécessairement autant question du sentiment d'insécurité – ensemble de représentations ayant cours en la matière – que de sécurité en tant que telle – niveau objectivable de risque sécuritaire <sup>2</sup>.

Nous pourrions résumer comme suit l'hypothèse qui nous guidera dans le présent texte : une mutation des représentations sociales de l'espace-temps a résulté en le développement, d'une part, d'une nouvelle relation à la mobilité et, d'autre part, d'une idéologie mobilitaire. Or, cette dernière valorise les insécurités et enjoint à chacun de renoncer à ses sécurités. Cette contrainte discursive est anxiogène et débouche sur l'expression de peurs collectives intenses, lesquelles, plutôt que de trouver à se formaliser en une contestation de l'idéologie mobilitaire, tendent à se focaliser sur l'insécurité, laquelle en deviendrait une figure centrale de la peur et une question politique de premier plan. La peur de l'insécurité et la préoccupation pour l'insécurité (Robert 2002) seraient donc les dérivatifs des angoisses générées par un impératif d'insécurisation.

### Insécurités, chances et imprévus

Il convient, d'entrée de jeu, de définir ce que sera, pour nous, la notion de sécurité et ses éléments constitutifs qui retiendront particulièrement notre attention. Nous nous en tiendrons à une acception courante des termes : la sécurité et l'insécurité sont les positions opposées du curseur indiquant l'exposition à un aléa négatif, donc la probabilité de survenance d'un événement nuisible, quel qu'il soit. Reprenant la distinction opérée (notamment) par Philippe Robert (2002), nous considérerons que le sentiment d'insécurité, quant à lui, désigne deux choses : la peur de l'insécurité (et donc de la survenance de l'événement redouté, fût-il ou non probable, ou même possible) et la préoccupation pour l'insécurité, laquelle consiste en un souci politique faisant de sécurité un enjeu important

---

1Les recherches auxquelles il est fait écho ici sont menées avec Bertrand Montulet, sociologue des mobilités. Le présent texte intervient donc dans le cadre d'une recherche non encore finalisée, mais qui devrait déboucher sur un ouvrage, actuellement en préparation.

2Précisons encore que nous utiliserons « insécurités » (au pluriel) pour désigner toute forme quelconque d'insécurité, tandis que la forme singulière sera utilisée pour désigner l'insécurité pénale. Lorsque nous voudrions désigner une autre forme particulière d'insécurité, nous préciserons le domaine concerné (en matière de logement, de santé, d'emploi, etc.).

jusqu'à, dans ses formes les plus radicales, aboutir à un discours sécuritaire réclamant une protection absolue contre les aléas.

La définition de l'insécurité repose donc sur deux éléments : la notion d'aléa et le jugement négatif porté sur l'événement considéré.

L'aléa retiendra particulièrement notre attention. L'insécurité ne découle pas d'un événement à la survenue certaine, se vît-il conférer un sens négatif, comme le vieillissement, l'obligation, le moment venu, de quitter le domicile de ses parents et de gagner sa vie ou, pourquoi pas, la survenue d'enfants (aujourd'hui passés du statut d'aléas à celui de projet), l'obligation, passé un certain âge, de se marier et de fonder une famille ou la contrainte d'entretenir un commerce sexuel avec son conjoint. L'incertitude de la survenance est donc centrale pour l'insécurité.

Elle partage cette caractéristique avec la chance ou l'opportunité, dont elle se distingue par l'évaluation négative précitée. Ainsi, le cadre licencié, lorsqu'il est accueilli dans sa boîte d'*outsourcing* par l'affirmation que la perte de son emploi est une formidable opportunité de rebondir et d'orienter sa carrière vers de nouveaux horizons se voit-il proposer de modifier sa vision et de transformer, par cette seule opération, une tuile en une opportunité. Cette évaluation personnelle ou collective de l'aléa ne sera pas l'objet de notre réflexion. Il importe cependant d'être conscient qu'en fonction des lieux, des époques et des personnes, les mêmes événements pourront être conçus comme positifs ou négatifs. Même la mort violente peut, en fonction des circonstances, être vue comme un aléa positif garantissant le sens d'une existence par son sacrifice pour une cause supérieure ou comme l'ultime catastrophe envisageable.

Le domaine de l'insécurité se réduit lorsque s'accroît notre capacité à prévoir et à maîtriser l'avenir et s'étend lorsque l'on ne voit pas plus loin que le bout de son nez. À ce propos, il convient de ne pas confondre sécurité et bonheur. Dans l'URSS communiste post stalinienne, les aléas pouvaient être rares, tant positifs que négatifs<sup>3</sup>. L'opposition politique menait à coup sûr vers de graves ennuis, l'insécurité pénale était faible, de même que celle concernant le logement, les soins de santé, l'éducation ou l'emploi. Est-ce pour autant que les gens vivaient dans la joie ? Il semble que non, car une grande sécurité peut se combiner avec une rareté insigne des motifs de satisfaction. Une fois encore, aléa et évaluation négative sont tous deux nécessaires à l'insécurité.

Nous considérerons donc, dans les lignes qui suivent, le rapport de notre société aux aléas et à la prévisibilité pour nous interroger sur les insécurités contemporaines et tenter d'éclairer la focalisation sur l'insécurité.

## **De nouvelles représentations spatiotemporelles**

Le point de départ de notre raisonnement sera le constat d'une modification des représentations sociales de l'espace-temps. Nous nous pencherons donc ici sur la façon dont les sociétés occidentales contemporaines considèrent ce qu'est l'espace-temps (et non sur sa nature profonde).

Le concept d'espace-temps recouvre un mixte comprenant des formes correspondantes de l'espace et du temps, unies en morphologies spatiotemporelles. Il repose sur l'idée qu'il est impossible de

---

3 Même si nul n'était à l'abri d'une dénonciation calomnieuse et de la dégradation de position qui pouvait s'ensuivre.

considérer séparément les représentations du temps et de l'espace, tant sont nécessaires les liens qu'elles entretiennent <sup>4</sup>.

Précisons d'emblée que l'espace dont il sera question ici s'entend, non de la seule réalité physique, mais du concept même, au sens large de support de relations. L'espace recouvre donc un ensemble de domaines constitués par leur capacité à comprendre des éléments qui se développent dans la dimension qu'ils offrent. Établir le champ scientifique de la sociologie face à la psychologie, revient ainsi à définir – à délimiter – deux territoires de recherches au sein d'un espace scientifique ou intellectuel. Il n'y a là, spatialement parlant, aucune différence avec le tracé d'une frontière entre deux pays (espace physique), pas davantage qu'avec le mariage qui sépare symboliquement le couple marié des autres types de couples et chacun de ses membres des célibataires traditionnellement interdits à la vie de famille (espace social). L'espace auquel nous faisons référence est donc bien ce concept pouvant s'incarner dans les réalités physique, sociale, idéale, mentale, symbolique, affective, conceptuelle,...

L'hypothèse qui sous-tend nos recherches est que les représentations de l'espace-temps produites par une société donnée sont appliquées à la définition et à l'organisation tant de l'espace physique que des espaces non physiques. Dès lors, les morphologies spatiotemporelles dont il sera question ici concerneront l'ensemble des espaces envisageables.

### **Forme-limite et forme-flux**

Pour résumer le changement qui s'est opéré à partir des années 1960, nous pourrions affirmer que nous avons assisté à l'affaiblissement de la morphologie spatiotemporelle alors dominante, la « forme-limite » (Montulet 1998), et à l'émergence d'une nouvelle morphologie, la « forme-flux »<sup>5</sup>.

La première peut être définie comme dominée par la figure de l'espace. Celui-ci y est conçu comme structuré au travers de jeux de frontières. Au départ étendue informe, il ne prend sens que par son cloisonnement et sa hiérarchisation. Il s'agit alors d'instituer des territoires, des circonscriptions. Ce processus de définition de limites produit à la fois une distinction entre intérieur et extérieur et une affirmation de l'uniformité de l'intérieur. Par exemple, la distinction des sexes repose sur l'établissement d'une frontière claire définissant les domaines respectifs du masculin – où chacun est totalement homme – et du féminin – ne comprenant que des femmes parfaitement femmes –. Les éventuels cas « inclassables » sont rangés au rang d'exceptions confirmant la règle, de monstres, voire de dangereux contestataires remettant en cause la sécurité définitionnelle et identitaire procurée par la frontière. Cette frontière, à son tour, sert de fondement constitutif à d'autres espaces, comme la création d'espaces sociaux féminin et masculins impliquant l'assignation de comportements, de territoires physiques, d'habillements, de désirs, etc.

Innombrables sont les frontières que l'on pourrait donner en exemple et qui sont caractéristiques de la forme-limite, de celles séparant clairement les États et définissant des domaines nationaux exclusifs à celles distinguant les disciplines scientifiques et leurs appareils institutionnels respectifs, en passant par celles séparant les nationaux des non nationaux, les cols blancs des cols bleus, les

---

4 Nous aurons l'occasion de détailler ce point ci-dessous.

5 Il ne nous est ici pas possible de préciser les raisons de ces changements de représentations. Qu'il nous suffise de dire qu'il faut les trouver, vraisemblablement, dans une construction collective correspondant à de nouveaux besoins et dans le résultat de nouvelles expériences vécues collectivement et individuellement.

espaces de travail des espaces dévolus à la vie privée, l'humain de l'animal, ou encore les différentes doctrines politiques et religieuses.

L'espace est donc lu au travers d'un processus de circonscription qui, d'une part, distingue les espaces de même niveau, mais, d'autre part, permet aussi de créer des emboîtements et, partant, des hiérarchisations spatiales. Ainsi, le territoire national – uniformément national – peut-il être découpé en circonscriptions plus petites et d'un niveau hiérarchique inférieur, elles-mêmes à leur tour subdivisibles. À ce processus correspondra l'établissement d'espaces de compétences des autorités constituées. L'organisation hiérarchique qui en découle se fonde donc sur des subdivisions horizontales et verticales. Elle s'incarne dans la forme de la pyramide décrite par Kelsen (1962) pour décrire le système juridique.

Nous parlons ici d'une morphologie spatiotemporelle, il convient donc d'aborder la question du temps. Une frontière circonscrivant une part de l'espace ne peut être conçue sans stabilité temporelle. Il est évident que, si l'on admet que le temps est un écoulement continu et irrépressible, la frontière n'est qu'une illusion encadrant un espace qui, de toute façon, est tellement mouvant qu'il transgresse continûment les limites instaurées. Dès lors, de manière consubstantielle à la définition d'un espace comme ensemble de circonscriptions, s'impose la représentation du temps comme également circonscrit, sous la forme d'une alternance de stases et de ruptures. À la définition d'aires correspond ainsi celle d'ères. De la sorte, le temps sera socialement construit comme une suite de périodes de stabilité qu'articulent des ruptures brusques. L'Histoire est ainsi lue au travers des révolutions, guerres et innovations de tout genre, la vie est une succession d'âges séparés par des moments-clés ou des rites de passage, la gestion d'un processus productif se découpe en multiples phases successives, de même que s'organise la procédure judiciaire ou parlementaire, etc.

Il est bien entendu que la forme-limite ne correspond pas à une naïve croyance en l'éternité des constructions humaines, mais bien en la possibilité pour l'homme, dans un mouvement prométhéen, d'instituer des aires et des ères, de tenir face au temps qui passe et de maintenir le cap. Distinguer, limiter, contraindre, instituer contre la nature et lutter contre les outrages du temps sont les caractéristiques d'une œuvre qui confère sa dignité à l'humanité. Certes, la fin, sinon des temps, au moins de l'œuvre, viendra, mais l'homme sera celui ne se sera pas laissé aller au mouvement incontrôlé des choses et, sur les ruines d'une institution, en aura construit une autre.

Il nous semble nécessaire de constater, aujourd'hui, l'important affaiblissement de la forme-limite dans sa capacité et sa légitimité à représenter l'espace-temps au yeux de nos sociétés<sup>6</sup>. Nous n'affirmons bien entendu pas qu'elle n'a plus aucune efficacité, la crispation récente en France autour du projet de mariage entre homosexuels a, parmi bien d'autres exemples, montré combien les frontières, en l'occurrence entre ce qui constitue une famille et ce qui n'en est pas une, restent gardées par certains. On pourrait en dire autant, toujours en France, des contestations de la « théorie du genre » ou des interrogations sur l'identité nationale.

Toujours est-il qu'il nous paraît qu'a émergé et pris de l'ampleur, un modèle fondé sur un renversement de situation, le temps prédominant sur l'espace. Dans cette morphologie, la forme-flux, le temps est considéré comme un flux permanent, à même de tout éroder de manière constante, si

---

<sup>6</sup>Nous insistons sur le fait qu'il s'agit bien ici d'envisager les *représentations* de l'espace-temps *dans nos sociétés occidentales*.

ce n'est rapide. Il n'est plus question, dès lors, de stases et de ruptures : chaque événement historique est annoncé par des signes avant-coureurs et les périodes révolues résonnent encore longtemps après leur fin supposée, les fractures n'étant que des épiphénomènes, la vie est faite de lents passages d'une période à une autre, lesquelles s'annoncent et se prolongent l'une en l'autre, la production industrielle est un projet collaboratif complexe rétif au réductionnisme, etc.

Dans un tel contexte, nulle frontière n'est plus possible, tout au plus, des zones peuvent-elles être identifiées, sans garantie quant à leur durée de vie. L'espace décloisonné qui s'étend devant les yeux est alors une étendue sans réel obstacle à la circulation. Est-ce à dire qu'il n'est organisé d'aucune manière ? Certes non, il se ponctue de pôles d'attraction par rapport auxquels il est possible de se situer. Il n'est dès lors plus question de se définir comme appartenant à un sexe précis, mais de se situer en relation avec les pôles de genre féminin et masculin, en une construction d'une identité de genre personnelle en invention constante. C'est des relations que l'on entretient avec des pôles que l'on tirera une situation spatiale, non de l'inclusion dans une circonscription. La masculinité n'est pas un « principe mâle » intangible, mais une définition conjoncturelle compatible avec la féminité et entretenant avec celle-ci des rapports fluctuants et complexes, variant selon les époques et les points de vue.

On l'aura compris, l'approche spatiale correspondant à la forme-flux est réticulaire et non plus pyramidale. Le réseau, en tant qu'ensemble de potentialités de communications, n'est pas une structure positionnelle, mais un écheveau de potentialités relationnelles, actualisées ou non, toujours en mouvement et nécessairement interconnecté avec d'autres réseaux.

L'exemple du genre, même s'il n'est pas un espace ponctué de dizaines de nœuds de réseau, est significatif. De deux espaces clos et contigus correspondant aux sexes (forme-limite), nous passons à un univers ponctué de positions multiples combinant des sexes physiques (modifiés ou non) et des identités de genre multiples. Homosexualité, bisexualité, travestisme, transsexualité et hétérosexualité se combinent avec diverses façons d'exprimer son genre en un jeu relationnel complexe.

Alors que la position avait vocation à durer dans le cadre de la forme-limite, la relation subit des assauts du temps dans le cadre de la forme-flux. Elle s'entretient le temps qu'elle est utile, le temps d'un projet<sup>7</sup>, puis se rompt ou se renégocie pour laisser place à de nouvelles relations. Mus par de nouveaux désirs ou contraints par les changements de l'environnement, les acteurs du réseau social renégocient leurs relations en permanence. C'est ainsi que la famille, d'une institution fondée sur la généalogie, est devenue un ensemble de liens volontaires et un écheveau de projets familiaux à plus ou moins long terme<sup>8</sup>. Les recompositions relationnelles sont alors nombreuses, contrairement à ce qui était envisageable dans le cadre d'une famille-institution. Le flux est donc aussi celui des relations et des projets qui entraînent une modification permanente de l'environnement relationnel des individus.

---

7 À ce propos, nous renvoyons à la Cité par projet de Boltanski et Chiapello, elle aussi fondée sur l'enchaînement de manière dia et synchronique de multiples projets (Boltanski et Chiapello 1999).

8 À cet égard, voyez les travaux menés par Jacques Marquet sur les évolutions de la famille contemporaine (Marquet et al. 2005; Marquet 2007).

## Forme-flux et sécurités

On conçoit sans peine que le rapport à l'aléa est très différent dans les deux univers de sens envisagés. Ainsi, la forme-limite, si elle propose un système fortement hiérarchisé, dans lequel les adaptations locales et individuelles sont particulièrement difficiles du fait de la rigidité du cadre, permet au moins un positionnement stable et clair. Sans doute l'un des meilleurs exemples de ce fait est la théorie des statuts et rôles sociaux qu'énonce Goffman (1973) laquelle nous semble bien lui correspondre. Les individus se voient attribuer un nombre réduit de statuts qu'il leur revient d'actualiser individuellement en incarnant leur statut jusqu'à le devenir, c'est-à-dire jusqu'à s'y identifier. Ce système ne peut fonctionner que sur la base d'un système positionnel dépendant de l'entretien d'un monde de frontières délimitant les espaces sociaux et les statuts et rôles qui leur correspondent. Le rôle est sécurisant du fait de sa grande fixité, enserré qu'il est dans un statut rigide et clairement localisé<sup>9</sup>. La forme-limite peut être considérée comme limitant fortement les aléas au travers de la définition d'appartenance, d'aires et de registres d'action. L'aléa est d'autant moins grand que sont prévisibles les conséquences de l'intégration comme de la non-intégration. Le sont, par exemple, celles d'une transgression des limites séparant les sexes par le travestissement ou l'homosexualité : poursuites pénales, rejet social, désapprobation publique, etc. On notera que ceci peut parfaitement être défendu au niveau collectif, les frontières nationales, leur identification à des entités culturelles claires, leur combinaison avec une lecture raciale et essentialiste des populations humaines sont des outils réduisant drastiquement l'incertitude, en même temps que les libertés. En adoptant certes un point de vue particulier, la forme-limite peut être analysée comme un système de sécurisation des relations sociales<sup>10</sup>.

À l'inverse, dans le cadre de la forme-flux, la relation à l'environnement passe par un système relationnel et non plus positionnel, avec la circonstance particulière que ces positions sont labiles. La notion de statut pose alors problème. Il n'est en effet plus question d'occuper de manière durable une position clairement définie et d'en déduire son comportement individuel. Au contraire, dans une lecture relationnelle, des « postures » sont adoptées, en fonction des nécessités du moment et, notamment, des interlocuteurs considérés. Dans ce contexte, il appartient à l'individu de définir les postures qu'il adopte, sans garantie pour lui d'être « dans le bon ». La prévisibilité du contexte et des attentes qui y naissent a dès lors fortement baissé par rapport à la forme-limite.

Qu'est-ce ainsi, qu'être père aujourd'hui ? S'il fut un temps où ce rôle se définissait par rapport à un statut fixe, actuellement, les hommes sont appelés à faire preuve d'inventivité, à s'adapter, à créer des postures en fonction du contexte : famille traditionnelle, recomposée et/ou homosexuelle, type de lien avec l'enfant considéré, personnalité de celui-ci, etc. Le niveau d'incertitude a incontestablement augmenté.

Il nous paraît que c'est, plus largement, l'ensemble du rapport à l'environnement qui est vu au travers d'un prisme accroissant la perception des aléas. Potentiellement, le sentiment d'insécurité peut s'en trouver augmenté – l'environnement apparaît moins prévisible – et l'insécurité objective aussi s'il

---

9 Cela n'empêche bien entendu pas les relations ni les fausses notes. L'humain est ainsi fait qu'inévitablement, il commettra des impairs au regard de la définition de son rôle. Alors, des échanges réparateurs devront prendre place. Il n'en demeure pas moins que c'est le rôle qui est premier, et la relation qui l'actualise et œuvre à son maintien.

10 Sans qu'il soit, bien entendu, question d'y voir un système intentionnel.

s'avère que, convaincus de l'imprévisibilité de leur environnement, les acteurs sociaux adoptent des postures moins prévisibles et, de ce fait, accroissent l'entropie du système.

## De l'espace-temps à la mobilité

Si l'on veut bien considérer le fait que la mobilité se définit comme le déplacement dans l'espace au cours du temps, on conçoit sans peine que l'évolution des représentations spatiotemporelles ne puisse rester sans effet sur celles de la mobilité. Ainsi, le *mobility turn* décrit par Sheller et Urry (2006), cette centralité progressive de la question de la mobilité, nous semble non seulement devoir être mis en rapport avec le mouvement que nous venons de décrire, mais aussi étendu aux mobilités non physiques (survenant dans les espaces non physiques).

Plus précisément, à un cadre tel que celui offert par la forme-limite correspond une représentation de la mobilité comme un franchissement de frontière. Ainsi, la mobilité sociale s'entend-elle de l'abandon d'une position pour une autre, d'un statut pour un autre. Le déplacement est donc clairement orienté, son objectif est prédéterminé et sa réalisation dépend du respect des règles de franchissement des limites concernées. Une autre manière de présenter les choses est de considérer la mobilité comme le mouvement séparant deux ancrages. Dans ce cadre, la mobilité erratique est vécue comme problématique puisqu'elle revient à ne pas faire cas des frontières. C'est ainsi qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les paysans sont invités à quitter leur campagne pour la proximité des industries, mais fermement invités à s'y fixer. Cités ouvrières, limitation de la mobilité via le livret ouvrier et répression du vagabondage sont quelques signes d'une mobilité légitime prenant la forme d'un déplacement d'un ancrage à l'autre.

Dans le cadre de la forme-limite, l'ancrage est donc premier, vient ensuite la mobilité.

Si l'on considère la forme-flux, force est de constater que la situation est significativement différente. En effet, dans un environnement dépourvu de frontières et en proie à un flux temporel constant, aucune stabilité, aucun ancrage n'est plus envisageable à moyen ou long terme. De seconde et planifiée, la mobilité devient première et irrépressible. Le mouvement n'est plus un choix, il est la condition humaine même, ainsi qu'on l'entend régulièrement dire par ceux qui affirment que le propre de l'homme, ce qui fait sa dignité, est sa capacité à se mouvoir, à s'adapter, à changer<sup>11</sup>. Le mouvement n'affecte pas celui-là seul qui a décidé de se mouvoir et qui peut compter sur une stabilité de son environnement pour donner sens à son déplacement, il concerne l'ensemble des points de référence de l'espace considéré, au point que, même celui qui se veut immobile, se déplace constamment puisqu'il ne peut conserver une relation identique à son contexte. S'il ne bouge pas, son environnement le fera par rapport à lui. Or, qu'est-ce qu'un mouvement, si ce n'est une modification relative de la position ?

Le changement constant rend l'immobilité impossible à long terme et coûteuse en énergie à court terme. Il faudra s'adapter aux changements du contexte pour rester synchrone avec lui, et ce dans un contexte où leur prévisibilité est faible. Cela rend vaine toute tentative de planification puisque rien

---

11 Cette thématique de la dignité dans le mouvement est fortement présente dans les discours sur « l'assistanat » et la dépendance, présentés comme de graves atteintes à la dignité. Un exemple frappant de ce type de considération est l'affirmation du fait qu'un des principaux problèmes posés par la prison est l'instauration d'une situation de dépendance du détenu (*Rapport final de la commission « loi de principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus »*. Rapport fait au nom de la commission de la Justice par Vincent Decroly et Tony Van Parys 2000, 66).



ne permet de penser que le point d'arrivée restera en place le temps du déplacement. C'est ainsi qu'une carrière ne peut se planifier sur vingt ou quarante ans tant sont nombreuses les incertitudes : cessation d'activité de l'entreprise, modification radicale du métier exercé rendant certaines compétences inutiles et d'autres indispensables, déménagement à l'étranger, désir ou nécessité personnels de saisir de nouvelles opportunités sont quelques-uns des aléas pouvant affecter une trajectoire professionnelle.

La mobilité est donc première, l'immobilité résultant d'un effort. Notons que cette mobilité affecte l'ensemble des espaces, qu'ils soient politiques, normatifs, philosophiques, institutionnels, etc.

La mobilité irrépressible est donc nécessairement conjoncturelle, voire erratique. Dans ce cadre, la complexité – le complexe n'étant pas le compliqué – rend le contexte imprévisible et accroît d'autant le poids des aléas, positifs ou négatifs. Ce contexte est donc de nature à accroître les insécurités.

### **L'idéologie mobilitaire**

Il a jusqu'à présent été question d'une modification des représentations spatiotemporelles et de ses conséquences en termes de rapport aux mobilités. Il s'agissait de constructions sociales discursives prétendant rendre compte du réel et, donc, à vocation descriptive. Nous savons cependant qu'il est rare – pour ne pas dire impossible – que survienne un changement des paradigmes descriptifs sans que ne soient affectés leurs correspondants prescriptifs. Dès lors que l'on perçoit le monde de nouvelle manière, il est logique que les règles qui le régissent soient considérées sous un jour nouveau, amendées, voire totalement réformées. Il est bien entendu qu'à l'inverse, le développement d'une normativité particulière aboutira à une modification de la réalité. Il s'agit bien entendu là d'une rétroaction permanente.

C'est ainsi que nous pensons que le passage de la forme-limite à la forme-flux s'est accompagné de l'apparition d'une « idéologie mobilitaire »<sup>12</sup>. Si la mobilité est la condition ordinaire, naturelle, de chacun, il suffit de peu pour qu'elle devienne une valeur en soi. Il nous semble que c'est ce qui s'est produit.

### **De la description à la prescription**

Un des nœuds de ce processus est l'émergence d'une contestation de la légitimité du principe même de frontière. Plutôt que d'en discuter le tracé (discuter de la frontière), on en conteste la possibilité (discuter la frontière). C'est ainsi que, par exemple, ceux qui se réclament de la théorie du genre, bien souvent, contestent radicalement la possibilité d'une circonscription des sexes et non seulement la configuration de la frontière entre masculin et féminin. Il existerait un continuum allant de l'un à l'autre, au sein duquel chacun, de manière libre et dynamique, doit se définir en référence aux deux pôles qui le structurent<sup>13</sup>. La frontière est devenue contrefactuelle car elle ne correspond pas à la réalité des pratiques et des vécus. Partant, se développe aisément l'idée qu'elle est un outil illégitime

---

12 La forme-limite correspondait à une idéologie de l'ancrage valorisant l'incorporation à des territoires clairement marqués.

13 On notera qu'il ne s'agit plus ici pour les individus de définir leur appartenance, mais bien de se situer par rapport à deux pôles qui exercent tous deux, simultanément, leur influence sur l'identité de chacun. Nous ne présumons bien entendu pas ici de la faisabilité de ce libre choix.

pour structurer le champ considéré. Il devient indéfendable de soutenir le maintien ou l'instauration de frontières, même si, bien souvent, la frontière chassée par la porte revient par la fenêtre<sup>14</sup>.

La frontière devient cet élément extérieur, plaqué sur une réalité complexe et mobile et donc une violence faite au réel. Elle contraint ainsi l'individu à entrer dans des moules, dans des catégories, dans des circonscriptions qui l'empêchent de vivre sa nature d'être mouvant au sein d'une réalité mouvante. Car la dignité de l'homme découle de sa capacité d'adaptation et d'invention de soi, lesquelles sont incompatibles avec une définition des espaces-temps de la forme-limite.

Émerge une nouvelle conception de ce qui doit être : l'impératif mobilitaire. Dans un monde en mouvement permanent, l'ancrage territorial perd tout son sens et il convient, au contraire, de développer des attitudes volontaristes de mobilité. La mobilité est devenue impérative.

Il est bien entendu que les niveaux prescriptif et descriptif sont entremêlés, l'appel au désancrage accroissant la mobilité des individus et venant confirmer une lecture descriptive qui voit dans l'environnement un ensemble d'éléments en mouvement permanent. C'est un système récursif qui se met alors en place, chacun donnant tête baissée dans une mobilisation tous azimuts, confirmant la tendance à l'omnimobilité.

### Quatre impératifs mobilitaires

Bertrand Montulet et moi-même, dans l'ouvrage que nous rédigeons sur le sujet, avons identifié quatre impératifs mobilitaires qui nous semblent résumer les coordonnées de l'idéologie mobilitaire. Il s'agit de mots d'ordre cardinaux dont les déclinaisons sont très nombreuses.

#### **Activité**

L'activité est une obligation mobilitaire : il importe aujourd'hui d'être toujours en mouvement, à l'image de ces organisations et personnes que l'on cite en modèle et qui ont fait de la surcharge leur mode ordinaire de fonctionnement. Il convient d'être surchargé, de n'avoir pas un moment, de traquer les interstices, d'apparaître débordé, *overbooké*, à la limite de l'épuisement. Bien entendu, l'inactif est, dans ce cadre, pointé comme le paresseux.

L'activité peut être quelconque, pour autant qu'elle soit permanente<sup>15</sup>. Il ne s'agit plus, comme autrefois, d'opposer les périodes d'action, durant lesquelles une activité est exigée, aux périodes de repos, laissées en jachère. Ainsi, le retraité n'est-il plus invité à cesser de se démener pour partir pêcher ou s'adonner à la colombophilie, il est fortement incité à devenir un senior actif, toujours prompt sur la balle, se lançant de nouveaux défis et ne cessant de lutter contre le naufrage qu'est l'inaction, bien davantage que la vieillesse. Car c'est de l'inactivité et non du temps que découlent le déclin et la dépendance.

---

14 Ainsi en va-t-il de la proposition d'instauration de quotas et de mécanismes de discrimination positive. Elles impliquent le classement strict des personnes dans l'un *ou* l'autre sexe. De même peut-on constater que certaines tendances féministes, *a priori* proches de la « théorie du genre », attribuent des valeurs positives aux femmes en raison de leur seule appartenance à un sexe.

15 Pour Boltanski et Chiapello, l'activité est le principe supérieur commun de la Cité par projets (Boltanski et Chiapello 1999, 165)

## **Activation**

Le deuxième impératif mobilitaire consiste à attendre de l'individu qu'il soit au principe de son propre mouvement. Il n'est pas question pour lui d'attendre des instructions, un ordre ou un signe. Nul autre que lui n'est dans sa position précise et ne peut savoir pour lui quelle est l'activité la plus appropriée. Ne faisant pas partie d'un grand ensemble uniforme, il est seul à pouvoir trouver ce qui, dans sa situation, est pertinent. Il est donc vain d'attendre une indication d'un tiers. L'on renverra à ce propos à l'injonction d'être soi-même décrite par Alain Ehrenberg (1998).

Il est ainsi impossible d'être guidé précisément – au plus peut-on être coaché, c'est-à-dire accompagné dans l'exercice de son autodétermination (à un niveau processuel, donc) –. On ne pourrait davantage être certain que l'on en a fait assez et que l'on est sur la bonne voie. Il n'existe pas de normes générales pouvant assurer l'acteur social du fait qu'il ne se trompe pas.

C'est ainsi que le cadre d'action des individus peut devenir insécurisant du fait de son imprévisibilité. Dans un contexte fortement normé, où ce qui est demandé est une conformité à un canevas d'action préétabli, il est aisé de déterminer si l'on a agi de manière suffisante. Le cas échéant, on se prévaudra du respect scrupuleux des normes pour indiquer que rien ne peut nous être reproché. Dans un cadre mobilitaire, c'est bien plus difficile. Comment l'employé saura-t-il s'il a été assez motivé, proactif ou flexible ? Comment le conjoint sera-t-il certain d'avoir été à la hauteur de ce qu'attendait son partenaire dans le cadre du projet affectif conjoint ? Comment être certain que l'on a satisfait au principe de précaution ? Comment prouver que, en tant qu'allocataire social, on a suffisamment pris en charge sa recherche d'emploi ou d'insertion sociale ?

L'activation a ceci de particulier qu'elle repose sur l'individu dans sa mise en œuvre et dans sa régulation. Étant entendu qu'il en sera responsable et sera, dans ce cadre, soumis à un *monitoring* rendant compte de la permanence de ses efforts. L'on conçoit sans peine à quel point ceci peut être insécurisant : l'activation est une exigence potentiellement infinie.

## **Participation**

Dans le cadre de la forme-limite, le rapport à l'environnement passe par le développement de relations dans le cadre de projets temporaires. Il n'est en effet plus question d'appréhender le volet collectif de l'activité au travers des anciennes catégories de l'ancrage et de l'appartenance à un espace social (entreprise, classe, groupe professionnel, etc.). Il n'est plus question d'être incorporé à une institution productive (quelle que soit la production envisagée). La lecture relationnelle implique à la fois l'idée que l'activité se développe au travers du rapport social plutôt que de l'incorporation et celle que les relations ainsi nouées évoluent en permanence. Dès lors, la logique du projet prévaudra<sup>16</sup>. Le projet est cette forme d'activité temporaire développée via l'enrôlement de personnes autour d'un objectif. En point focal de cette forme de coordination : la participation.

Celle-ci est aujourd'hui vue comme une vertu cardinale, invoquée à l'envi en matière de démocratie, de pédagogie, de management, de justice ou encore de gestion des établissements pénitentiaires.

---

16 Cette logique du projet est omniprésente. Elle est par exemple au fondement des politiques d'insertion qui ne cherchent plus à faire du chômeur un travailleur mais à restaurer dans l'inemployable des potentialités d'attractivité pour le monde du travail, notamment par l'inculcation d'un habitus centré sur une logique de projet d'individualisation des parcours (Mauger 2001, 13).

L'individu est donc sommé de participer à un maximum de projets, chaque action pouvant être vue ou conçue sous la forme d'un projet. Ainsi de la remise au travail d'un chômeur, qui, de fourniture d'un emploi à un chômeur, devient un projet collectif de réinsertion adressé à un demandeur d'emploi<sup>17</sup>. Ainsi de l'aide sociale, de plus en plus accompagnée de la question « quel est votre projet ? » (Lacourt 2007). Il en va de même de la réintégration sociale des détenus, gérée par un réseau d'instances et de personnes censées accompagner le « plan de réinsertion » du détenu, ou du traitement des dossiers par le système judiciaire, vu comme une production collective plus que comme une chaîne d'interventions successives et séquentielles. De semblable manière, le management contemporain tendra-t-il à présenter la situation de travail, non comme la location d'une force de travail par un employeur, mais comme une implication collective dans un projet commun, le patron étant, bien souvent, lui-même employé par des actionnaires.

L'inverse de la participation est la dépendance, cette attitude qui consiste, plutôt que de contribuer à la mise sur pied et à l'exécution d'un projet, à se laisser traîner, poids mort handicapant autrui. Cette dépendance est stigmatisée via une critique de l'assistanat, une peur de la dépendance des personnes âgées et handicapées ou encore la dénonciation de l'infantilisation du détenu pris en charge au lieu de se voir responsabilisé via un « plan de détention ».

### ***Adaptation***

Le quatrième impératif mobilitaire porte sur l'adaptation. Une personne sommée de s'intégrer à une multitude de projets, de les enchaîner ou de les cumuler doit jouir d'excellentes facultés d'adaptation. C'est ainsi qu'aujourd'hui, adaptabilité, flexibilité ou encore reconversion sont des termes positifs, indiquant une saine capacité à se saisir de toute opportunité, sans préjugé, sans contrainte et sans prérequis<sup>18</sup>.

Ainsi l'individu-modèle (de même que l'organisation-modèle) est-il capable de passer d'un registre à l'autre, d'un domaine d'activité à l'autre, d'un type de relation à l'autre, rapidement et sans hésitation. La posture, dont il était question ci-dessus, est la concrétisation de cette exigence. Il s'agit d'endosser temporairement mais avec efficacité une attitude correspondant aux nécessités du moment, de pouvoir la cumuler avec d'autres et d'être à même de s'en défaire aussi rapidement qu'on l'aura faite sienne.

Dans ce contexte, tout ancrage géographique, philosophique, religieux, matériel ou intellectuel peut devenir un obstacle. Il convient donc de renoncer à toute rigidité pour développer librement son action<sup>19</sup>. Il n'est dès lors plus question de quitter un ancrage pour en retrouver un autre, mais bien de s'en débarrasser définitivement, quelle qu'en soit la forme.

Il est bien entendu que cette exigence d'adaptation accroît l'exposition des individus aux aléas, puisqu'il n'est plus question pour eux de garantir des zones réservées, soustraites à certains types

---

17 On notera à cet égard l'importance de la problématique du refus d'un emploi « non-convenable » et le développement d'une gestion administrative du contrôle de la volonté de participer au système de recherche de travail (que l'on ne peut qualifier de système de remise à l'emploi tant il semble mû par le seul impératif de la quête).

18 C'est dans ce sens que Gérard Mauger parle de l'instauration d'un habitus flexible correspondant aux attentes du monde de l'entreprise (Mauger 2001).

19 C'est ce que Boltanski et Chiapello formalisent comme le rejet de l'attachement par la Cité par projets (Boltanski et Chiapello 1999, 179)

d'intervention. Il n'est par exemple plus possible de se prévaloir de la stricte séparation des domaines et temporalités professionnels et privés pour refuser d'endosser sa posture d'employé-modèle hors des heures de bureau. De même, si l'on a longtemps pu se prévaloir de son métier et de son diplôme pour refuser une activité professionnelle qui s'en éloignerait par trop, un discours se renforce qui stigmatise le refus de certains demandeurs d'emploi, sous couvert du critère de « d'emploi convenable », de certaines propositions professionnelles<sup>20</sup>. Il leur faudrait désormais accepter toutes les adaptations, y compris vers le bas, de leurs type et conditions de travail. L'impératif d'adaptabilité entraîne donc une exposition supérieure à des aléas.

## Désirs d'insécurité

Il nous semble donc que l'on peut déduire de ce qui précède que, tant dans les représentations que dans les prescriptions, se dessine un nouveau rapport aux insécurités. D'un point de vue descriptif, la vision du monde qui émerge dans le cadre de la forme-flux et de la représentation de la mobilité qui l'accompagne fait la part belle à l'aléa comme condition humaine ordinaire. Plus encore que le constat de l'existence de tels aléas, ces représentations s'accompagneraient de l'idée que toute tentative d'établissement de prévisibilités est vouée à l'échec.

L'idéologie naissant de ces représentations valoriserait l'aléa en tant que tel. Au travers d'impératifs d'activité, d'activation, de participation et d'adaptation, l'individu est invité à se défaire de ses ancrages et limites, désormais illégitimes. L'aléa est alors présenté à la fois comme le lot de l'homme et des organisations sociales et comme un facteur de dynamisme et un promoteur de dignité. En quelque sorte, en cherchant à s'abriter derrière des rigidités, l'homme trahirait sa nature profonde d'être mobile et braderait sa dignité. Si le risque doit être géré, c'est en le maîtrisant, non en le supprimant.

Là où la dignité était précédemment d'instituer des constructions sociales durables, elle est devenue la soumission à des incertitudes constituant autant de défis qui le grandiront en lui permettant de montrer sa capacité à les relever. Le paresseux (activité), le routinier (activation), le dépendant (participation) et l'inadapté (adaptation) sont les figures contemporaines de l'échec, échec de ceux qui, refusant les aléas de la vie, refusent la vie elle-même. L'aléa révèle l'homme à lui-même, le responsabilisant, lui offrant l'opportunité de montrer de quoi il est capable, lui ouvrant des horizons insoupçonnés,...

On le voit, la valorisation des aléas trahit un désir de s'exposer à l'imprévisible, lequel peut aussi bien être fait d'opportunités que d'insécurités<sup>21</sup>. Il est bien entendu qu'un tel mot d'ordre pousse les individus à la prise de risque ou incite la collectivité à les y abandonner, ce qui ne peut manquer de générer de profondes angoisses.

Ainsi, l'avenir de l'économie, de l'emploi, de l'enseignement, de la famille, de l'État lui-même, les perspectives en matière de logement, de santé, de sécurité sociale ou d'identité (individuelle et collective) apparaissent-ils particulièrement peu lisibles. Si certains surfent sur l'aléa, à l'image de ces traders, héros des temps modernes, parvenant à s'enrichir de tous les soubresauts de la bourse – à la hausse comme à la baisse – et donc de faire de tout aléa une opportunité<sup>22</sup>, nombreux sont ceux qui se trouvent exposés à des risques qui pourraient emporter leur vie. Que l'on songe aux milliers de

20 Nous renvoyons à cet égard au très caractéristique plaidoyer d'E. de Callataÿ (G 2013).

21 À ce propos, voyez les considérations de Boltanski et Chiapello sur la valorisation de l'insécurité dans les discours du management à partir de la fin des années 1960 (Boltanski et Chiapello 1999, 139).

particuliers espagnols ruinés et ayant à affronter des insécurités cumulées en matière d'emploi, de logement, de santé, d'accès à la culture, d'alimentation, etc.

Il est impossible, dès lors, de poser la question des insécurités sans la contextualiser, notamment en indiquant en quoi un discours idéologique actuellement puissant – même si l'idéologie de l'ancrage reste très puissante dans certains domaines – œuvre à leur valorisation au travers de la promotion de l'exposition aux aléas. Sous les appels à l'activation, au refus de l'assistanat, à la participation, à la flexibilité totale, à l'ouverture, à l'abandon des préconceptions, à l'ouverture de toutes les frontières, point une affirmation de la positivité de l'indétermination, en même temps que de la vanité de toute tentative de détermination.

Mi-abandon, mi-rejet, ce mouvement traduit un rapport aux insécurités marqué, au moins partiellement, par le désir.

### **Conclusion. La recherche de sécurité(s)**

Il ne faudrait pas considérer que les frontières – au sens où nous les avons définies ici – sont les seuls dispositifs de sécurité envisageables. S'ils furent au centre de bien des modes de sécurisation<sup>23</sup>, cela n'indique en rien leur caractère indispensable. Un minimum l'est sans doute, mais d'autres instruments peuvent certainement être mobilisés, comme le suggère Castel qui centre son attention sur les articulations entre « projets », au cours desquelles la plupart des insécurités se donnent à voir (Castel 2003). Il ne faut donc pas lire le présent texte comme un appel à la restauration des ancrages sécurisants, seule condition de la résolution de la problématique des sécurités.

Il n'est cependant pas étonnant qu'émergent des discours rejetant l'idéalisation de la non-maîtrise propre à l'idéologie mobilitaire. Frappant est à cet égard est le fait que les plus radicaux d'entre eux concernent la sécurité (pénale) plutôt que les sécurités. Il nous semble que l'on peut à cet égard faire l'hypothèse d'une rhétorique sécuritaire aux fonctions d'exorcisme – déjà émise par ailleurs, mais semble-t-il confortée par l'analyse du discours mobilitaire –. Il s'agirait, par un effet de focalisation, de conjurer la peur des insécurités.

Cette logique se donnerait à voir de manière particulièrement claire dans le cadre de discours appelant, d'un côté, à l'abandon des personnes et des collectivités aux logiques mobilitaires et, d'un autre côté, au renforcement de la répression en réaction à une insécurité construite comme problématique sociale centrale et principal défi à l'action de l'État. Ce qui a été dénoncé comme un recentrage sur les fonctions régaliennes de l'État (Devresse 2013) pourrait s'interpréter comme un rapport ambigu à la question de la sécurité. Un certain discours de droite propose ainsi cette articulation entre valorisation de l'aléa et fixation sur l'insécurité, en une distinction non dite entre insécurités et insécurité.

S'il semble peu probable que l'on puisse revenir sur un développement idéologique dont nous avons pu constater qu'il était à l'œuvre dans nombre de domaines (Mincke 2013; Mincke 2010; Mincke et Lemonne 2013), ce constat doit nous encourager à réinterroger la thématique des insécurités, ce sous deux angles. D'une part, se pose la question de la structure des discours qui, tantôt valorisent l'aléa, tantôt en appellent à une sécurisation radicale. Il est à cet égard douteux que la sécurité

---

22 Du moins dans la geste qui leur est consacrée.

23 On notera au passage qu'ils n'étaient pas sans inconvénients, provoquant des tensions, non autour des questions de sécurité, mais autour de celles d'égalité, notamment socioéconomique.

pénale soit seule concernée par ce deuxième type d'intervention ; les domaines de la sécurité routière ou environnementale pourraient utilement être interrogés sous cet angle. D'autre part, émerge une interrogation relative à la possibilité du maintien de certaines limites sécurisantes et aux perspectives de développement de stratégies alternatives de sécurisation.

Quoi qu'il en soit, il nous semble nécessaire, pour aborder cette problématique, de comprendre en quoi elle plonge ses racines dans les représentations sociales du réel et dans les constructions normatives qui en sont les fruits.

## Bibliographie

- Boltanski, Luc, et Eve Chiapello. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. NRF Essais. Paris: Gallimard.
- Castel, Robert. 2003. *L'Insecurité sociale : Qu'est-ce qu'être protégé ?* Seuil.
- Devresse, Marie-Sophie. 2013. « La gestion de la surpopulation pénitentiaire: perspectives politiques, administratives et juridictionnelles ». *Droit et Société*.
- Ehrenberg, Alain. 1998. *La fatigue d'être soi : dépression et société*. Paris: O. Jacob.
- G, L. 2013. « Brèves: Étienne de Callataÿ ». Informations. *LaLibre.be*. mars 16.  
<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/803561/breves.html>.
- Goffman, Erving. 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne*. Les Editions de Minuit.
- Kelsen, Hans. 1962. *Théorie pure du droit*. Vol. Collection Philosophie du droit. Paris: Dalloz.
- Lacourt, Isabelle. 2007. « "Quel est votre projet ?" L'insertion socioprofessionnelle des usagers dans les CPAS bruxellois ». *Brussels Studies* (5) (mars 23).  
<http://www.brusselsstudies.be/publications/index/file/id/36/type/pdf/lang/fr>.
- Marquet, Jacques. 2007. *Le couple parental indéfectible : entre utopies et réalités*.
- Marquet, Jacques, Luc Van Campenhoudt, Charlotte Plaideau, Jean-Pierre Delchambre, Nicolas Marquis, Laura Merla, Bernard Fusulier, David Laloy, et Muriel Norro. 2005. *Evolution contemporaine de la parentalité*. Academia Press.
- Mauger, Gérard. 2001. « Les politiques d'insertion ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 136 (1): 5-14. doi:10.3406/arss.2001.2706.
- Mincke, Christophe. 2010. « Prison et mobilités. Des immobilités pénibles aux mobilités éprouvantes ». *Les mobilités éprouvantes. (Re)connaître les pénibilités des déplacements ordinaires*: 26 mars 2010.
- . 2013. « Mobilité et justice pénale. L'idéologie mobilitaire comme soubassement du managérialisme ». *Droit et Société*: à paraître.
- Mincke, Christophe, et Anne Lemonne. 2013. « Prison and (im)mobility. A Foucauldian Inspiration ». Intervention colloque présenté à Foucault and mobilities research, janvier 7, Luzern Universiät.
- Montulet, Bertrand. 1998. *Les enjeux spatio-temporels du social : mobilités*. Vol. Collection Villes et entreprises. Paris: Harmattan.
- Rapport final de la commission « loi de principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus »*. *Rapport fait au nom de la commission de la Justice par Vincent Decroly et Tony Van Parys*. 2000.
- Robert, Philippe. 2002. « Le sentiment d'insécurité ». In *Crime et sécurité: l'état des savoirs*, 367-375. Textes à l'appui. Paris: Découverte.
- Sheller, Mimi, et John Urry. 2006. « The New Mobilities Paradigm ». *Environment and Planning A* 38: 207-226. doi:10.1068/a37268.